

Non aux seuils de 80 et 120 jours pour les CDD !

Compte rendu de la saisine du 24 octobre

La réunion de saisine de mercredi 24 octobre avec la direction du dialogue social (Stéphane Chevallier et Céline Le Moigne) et les trois syndicats signataires de la saisine, CGT, CFDT, SNJ, n'a pas été satisfaisante.

La direction consent à reconnaître que ces seuils de 80 et 120 jours « *ne sont pas un plafond indépassable* » et annonce vouloir mieux tenir compte des CDD « historiques ». « *On est prêt à une application souple des seuils pour les historiques qui sont à privilégier* » dit M. Chevallier. Il annonce une liste réactualisée de CDD « historiques ».

Selon M. Chevallier 447 CDD sur 650 « réguliers » ont dépassé le seuil de 80 Jours et 74 CDD réguliers ont été recrutés en 2018. Il reste 600 précaires « non réguliers » qui ont dépassé les seuils de 80 et 120 Jours.

La CGT a insisté :

- sur la problématique des engagements de contrats annulés au dernier moment,
- sur les difficultés que va générer le blocage des CDD quand on oblige les CDI à solder leurs congés d'ici la fin de l'année
- sur le retour des blacks listés, qu'ils soient en procédure ou pas
- sur les alternants formés pendant 2 ans puis jetés comme des kleenex quand ils n'atteignent pas les seuils...

Et surtout nous avons rappelé notre demande principale : **le retrait de ces seuils de 80 et 120 jours**. Ce système de seuils, inspiré de TF1, M6 et Canal Plus, n'a jamais permis d'embaucher les précaires, bien au

contraire. Il a conduit à la mise en place de « viviers » de non permanents, taillables et corvéables à merci, renouvelables tous les trois ans et privés de tout moyen de faire reconnaître leurs droits...

La direction évoque la possibilité de rappeler des CDD dont les contrats ont été annulés pour la fin de l'année, en fonction des besoins dans les sites, les services et les rédactions. Elle accepte aussi de considérer les CDD ayant plus de 1000 jours de collaboration comme CDD « réguliers ». **Mais elle refuse de retirer ses seuils de 80 et 120 jours par an.**

A la demande d'ouverture d'une nouvelle négociation sur la requalification des précaires, la direction répond que cela se fera « *dans le cadre des discussions sur l'emploi...* » Compte tenu de l'équation financière (- 400 M€ d'ici 2022), on peut avoir les plus grandes craintes...

Une prochaine réunion devrait se tenir dans les jours qui viennent au niveau du réseau régional de France 3 où une nouvelle saisine, associant CGT, CFDT, SNJ et SUD, devrait se tenir.

La CGT a rappelé le contexte de la saisine. Elle s'inscrit dans le cadre de l'Accord de groupe sur la prévention des conflits collectifs. Il va de soi que si les revendications syndicales ne sont pas entendues, la question d'un rapport de forces intersyndical sera entièrement d'actualité.

Paris, le 29 octobre 2018